

Communiqué de presse
17 juin 2019

Collecte exceptionnelle des stocks de feux de détresse périmés

Du 24 au 30 juin, En partenariat notamment avec l'éco-organisme APER-PYRO, la Région Bretagne et l'Ademe, Lorient Agglomération invite les plaisanciers à déposer gratuitement leurs stocks de feux de détresse périmés dans les magasins d'accastillage du territoire participants à l'opération.

Pour proposer une filière d'élimination aux plaisanciers, Lorient Agglomération, en partenariat avec le gestionnaire de ses ports, a organisé pendant plusieurs années des collectes de fusées de détresse périmées. Depuis 2016, un dispositif national de récupération dépendant de l'éco-organisme APER-PYRO a pris le relai. Cette année, du 24 au 30 juin, les détenteurs plaisanciers de feux à mains, fumigènes et fusées parachutes sont invités à rapporter gratuitement leur stock périmé dans l'un des nombreux magasins d'accastillage associés à l'initiative (voir liste ci-dessous).

Les fusées de détresse, obligatoires dans le cadre de la navigation de plaisance, connaissent une durée d'utilisation courte (3 ans) et nécessitent donc un remplacement relativement fréquent. Le matériel hors d'usage se voit alors parfois déposé dans le bac de déchets des ménages ou dans les bennes des déchèteries, causant des accidents chaque année. En effet, ces engins pyrotechniques sont des dispositifs sensibles, susceptibles de se déclencher inopinément après avoir reçu un choc par exemple.

C'est pourquoi Lorient Agglomération appelle les usagers à redoubler de vigilance et rappelle que compte tenu de la dangerosité et des risques d'incendie, il est interdit de jeter à la poubelle ou de déposer à la déchèterie les fusées de détresse (feux à main, fumigènes, fusées parachutes...), périmées ou non. Certains usagers pensent bien faire car ils n'imaginent pas que derrière il y a des hommes et des machines qui vont subir l'éventuel déclenchement de la fusée du fait de son écrasement au cours de la collecte ou du traitement des déchets (dans le centre de tri, lors du chargement des véhicules de transport, dans les broyeurs...).

En dehors de l'opération exceptionnelle menée du 24 au 30 juin, les engins de signalement des détresses maritimes en fin de vie sont à rapporter aux magasins d'accastillage et repris gratuitement en l'échange de l'achat d'un lot neuf. Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les revendeurs ont l'obligation d'assurer la collecte et le recyclage de ces produits sur la base du « 1 pour 1 ».

Renseignements : 0 800 100 601 (appel gratuit)

Liste des magasins participants sur le territoire de Lorient Agglomération

Guidel-Plage : Action line

Larmor-Plage : Armor Loc Service

Locmiquélic : Marine West

Lorient : Armor Nautic, C to C, Atlantic yachting, Bretagne nautisme, Marine West Lorient, Navi Ouest Lorient, Ouest sécurité marine, Comptoir de la mer,

Port-Louis : Demi-Clé FA



Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

